

Le Plan de développement touristique de Manawan Un cas type du tourisme autochtone au Québec

François Bédard et Laurent Comtois

Volume 17, numéro 2, été 1998

L'industrie touristique autochtone

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1072275ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1072275ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bédard, F. & Comtois, L. (1998). Le Plan de développement touristique de Manawan : un cas type du tourisme autochtone au Québec. *Téoros*, 17(2), 36–39. <https://doi.org/10.7202/1072275ar>

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>



LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE MANAWAN

UN CAS TYPE DU TOURISME AUTOCHTONE AU QUÉBEC

François Bédard et
Laurent Comtois

L'offre touristique autochtone est en plein développement au Québec, notamment à cause d'une demande croissante pour l'écotourisme et le tourisme d'aventure à dimension ethnoculturelle.

Malgré d'intéressantes réussites en ce domaine, l'offre demeure sujette à d'importantes difficultés : déficiences en matière d'accueil et d'information ; formation insuffisante des ressources humaines ; isolement des communautés et faiblesse du réseautage ; mise en marché déficiente et difficultés à mettre en valeur les spécificités locales ; etc.

Le Conseil des Atikamekw de Manawan, dont la réserve est située dans la région touristique de Lanaudière à une distance d'environ trois heures et demie de Montréal, a fait du tourisme la priorité de son développement économique. En 1997-1998, une série de décisions ont été prises de manière à transposer cette priorité dans des actions concrètes. Tout d'abord, dans le cadre du partenariat sur le tourisme autochtone entre l'UQAM et la Société touristique Innu, dont est membre Manawan, le Conseil des Atikamekw de Manawan a réalisé le plan de développement touristique de Manawan et du lac Kempt. Par ailleurs, le Conseil a investi un montant de 225 000 \$ dans un projet de 11 millions de dollars dans le Centre Nouvel Air Matawinie, station touristique quatre saisons située entre Saint-Michel-des-Saints et Manawan, dans le but de créer une synergie entre cette station et Manawan. En outre, deux projets ont été réalisés avec la Société d'Aide au Développement de la Collectivité (SADC) de

Matawinie. Le premier projet a consisté en une formation sur mesure en tourisme donnée à une vingtaine de jeunes de 18 à 30 ans de la région, dont une dizaine de Manawan ; la formation a comporté un stage de six semaines en Australie, suivi d'un autre de douze semaines dans des entreprises touristiques de la région. Le deuxième a porté sur la conception et la mise sur pied de forfaits touristiques originaux, dont certains visent à maximiser la synergie entre le Centre Nouvel Air Matawinie et la région de Manawan.

Le présent article porte sur le contexte et certains éléments de contenu du plan de développement touristique de Manawan et du lac Kempt. Malgré une expérience à peine embryonnaire du tourisme, cette communauté constate fort bien le potentiel attractif de son patrimoine culturel. Elle s'est dotée d'un document de planification lui permettant de prendre des décisions concrètes à court terme afin de structurer et de mettre en marché son « offre » touristique, en plus de fournir quelques arguments supplémentaires lors des négociations (sur les territoires et l'autonomie gouvernementale) engagées avec Ottawa et Québec.

De la synthèse des variables conditionnant l'élaboration du plan, il ressort que le cas de Manawan illustre fort bien les difficultés rencontrées un peu partout en matière

de tourisme autochtone. D'où l'intérêt de proposer ici la revue des forces et des faiblesses de la communauté de Manawan qui ont été prises en compte dans le plan de développement touristique.

LA RÉALITÉ ACTUELLE EN VINGT FAITS SAILLANTS

1 *Manawan est une communauté de faible envergure, en forte croissance démographique*

En 1996, Manawan comptait un peu plus de 1 545 personnes, soit 19,3 % de plus qu'en 1992. Conséquence de la forte natalité, la population de Manawan est relativement jeune. En 1996, 79 % des habitants de Manawan avaient moins de 35 ans, situation bien sûr fort différente de la réalité de l'ensemble du Québec. Le fort taux de natalité à Manawan fait en sorte que la composition des ménages y était en moyenne de 6,8 personnes en 1991, par rapport à une moyenne québécoise de 2,6 personnes.

2 *Manawan maintient vivante la langue atikamekw*

Pour la communauté atikamekw de Manawan, la sauvegarde et l'enseignement de la langue sont d'importance primordiale. La langue ancestrale est enseignée dans les écoles de la communauté. Quelque 97,5 % des membres de la communauté parlent l'atikamekw et 56,3 % s'expriment également en français. La langue écrite demeure principalement le français.

3 *Le degré de scolarisation des Atikamekw de Manawan est relativement faible*

En 1991, les trois quarts de la population âgée de 15 ans et plus ne détenaient pas de diplôme d'études secondaires. Le taux élevé de décrochage scolaire serait surtout expliqué par l'absentéisme, la grossesse, des perspectives d'emploi trop peu favorables et le manque de motivation résultant du peu d'appui des parents et d'une carence en matériel didactique.

4 *Malgré une grande volonté de prise en main et un comportement de solidarité, Manawan connaît des problèmes sociaux importants*

À Manawan, étant donné le haut taux d'inactivité, plusieurs ménages connaissent des difficultés économiques importantes et font éventuellement face à divers problèmes sociaux et familiaux.

La confrontation de la culture atikamekw avec celle de la société nord-américaine provoque également des problèmes au sein des familles. Cette confrontation survient tant dans le milieu de l'éducation que par les médias (télévision, journaux) avec lesquels sont en contact les jeunes Atikamekw. Parmi les difficultés rencontrées, notons les problèmes d'identité, la crainte de la perte de la langue maternelle, la perte des valeurs traditionnelles, le sentiment de supériorité des enfants sur les parents et, conséquemment, la création de fossés entre les générations.

5 *Le Conseil de la nation atikamekw a mis au point des politiques (sociale et éducative) de développement communautaire qui témoignent d'une prise en main bien réelle du destin des communautés*

La politique sociale et la politique éducative proposent, de concert, la revalorisation des valeurs et des pratiques ancestrales atikamekw. Elles contribuent ainsi à préserver l'identité et la culture nationales atikamekw et préparent le terrain à un développement touristique mettant en valeur la singularité de cette culture.

La nation atikamekw est consciente de faire face à un dilemme : concilier la préservation de l'héritage du passé avec un plein engagement dans la modernité, le tout pour éviter une perte d'identité de l'individu comme de la communauté dans son ensemble. La politique sociale propose donc une vision contemporaine du développement de la communauté au plan social, fondée sur la revalorisation des valeurs et de certaines traditions ancestrales. Quant à elle, la politique de déve-

loppement éducatif fait de l'école « le foyer de la culture d'un peuple », puisqu'elle utilise la pensée, la littérature, les arts, les valeurs et les coutumes pour permettre un enracinement des jeunes dans leur culture.

6 *La population de Manawan est largement dépourvue d'emplois et vit avec des moyens financiers minimaux*

Les revenus annuels des Atikamekw de Manawan sont relativement faibles, surtout chez les femmes. En 1991, 21,8 % des femmes de 15 ans et plus touchaient un revenu annuel se situant entre 7 000 \$ et 9 999 \$ alors qu'aucune femme, sauf 30 professeurs féminins, ne touchait un revenu supérieur à 25 000 \$. Chez les hommes, 20,5 % touchaient un revenu oscillant entre 10 000 \$ et 14 999 \$ alors que seulement 2,9 % d'entre eux gagnaient un revenu supérieur à 30 000 \$. Le revenu moyen d'un ménage était de 36 191 \$ en 1991, une augmentation de 8,7 % par rapport à 1986¹. En 1991, près de 60 % des revenus des Atikamekw de Manawan provenaient de transferts gouvernementaux.

7 *L'essentiel de l'emploi est offert par les secteurs public et parapublic, ensuite par le commerce*

En 1994, 67,4 % des 141 emplois occupés par des Atikamekw de Manawan se situaient dans les secteurs public ou parapublic. En second lieu, le commerce de détail représentait 17 % des emplois de la communauté. La pratique des activités traditionnelles est encore très présente au sein de la communauté. En fait, 84 % des hommes pratiquent la chasse ou le piégeage, dont la moitié sur une base régulière. La pêche est également fort populaire, mais l'artisanat est moins répandu.

8 *À Manawan, comme dans bien d'autres communautés autochtones, l'initiative en matière économique est partagée entre le Conseil de bande et les entrepreneurs individuels*

9 *Des facteurs structurels, liés notamment au statut autochtone au Canada, agissent comme « désincitatifs » sérieux à l'initiative privée*

L'environnement institutionnel et juridique canadien restreint largement l'auto-

nomie des Autochtones en matière d'*entrepreneurship*. Voici un aperçu des contraintes :

- Les territoires utilisés par les Autochtones sont de propriété fédérale, y compris ceux de la réserve, gérés par le Conseil de bande.
- Leur statut juridique n'étant pas clairement établi, les bandes ne peuvent être propriétaires de terres, et elles peuvent difficilement conclure des ententes légales avec d'autres entités juridiques.
- Une société détenue par un Indien n'est pas un Indien aux yeux de la loi et ne peut bénéficier de l'exemption d'impôt accordée aux Indiens.
- Les biens matériels d'un Autochtone ne peuvent que difficilement être saisis.
- Etc.

Dans un contexte où tout partenariat ou financement auprès des entreprises et du système financier *blanc* est rendu difficile, la vision du développement économique prônée par les *leaders* de Manawan respecte la tradition autochtone d'un entrepreneuriat fondé sur l'initiative du Conseil de bande et d'un financement assuré par les divers programmes de soutien du gouvernement fédéral.

10 *Le Conseil de bande est l'intermédiaire obligé de toute initiative en matière sociale et économique, donc en matière de développement touristique*

La communauté est administrée par le Conseil des Atikamekw de Manawan, lequel est affilié au Conseil de la nation atikamekw. Ce dernier représente la nation atikamekw au plan politique et négocie les revendications territoriales avec les gouvernements du Québec et du Canada.

Le Conseil de bande constitue à la fois l'organisation politique et administrative de la communauté. Il se compose d'un chef et d'un nombre de conseillers déterminé en proportion de la population, élus au suffrage universel des membres de la communauté, pour un terme de deux ans. Outre les questions dévolues aux conseils municipaux des villes et des villages du Québec, le Conseil s'occupe de l'éducation, de la santé, de l'aide sociale, de la justice, des communications, des activités culturelles et du développement économique.

11 *La vie culturelle de Manawan, encore largement conditionnée par la spiritualité et les pratiques économiques traditionnelles, porte le potentiel d'une expérience touristique fort enrichissante ; elle explique également que le principe de communauté préside à toute vision de développement*

12 *La communauté de Manawan occupe un territoire restreint, la « réserve », dont l'aménagement témoigne de la condition et de la culture amérindiennes au Canada et au Québec*

Manawan est la seule réserve autochtone dans la région touristique de Lanaudière et elle fait partie de la MRC de Matawinie. La superficie de la réserve est de 771,36 hectares, où quelque 200 maisons sont érigées. La communauté est située en bordure du lac Metabeskeka (ou lac Madon) et le site, encerclé de forêts s'étirant sur de basses collines, ne manque pas de charmes paysagers. Même si le plan d'urbanisme de la communauté témoigne d'une planification d'ensemble, le milieu tranche considérablement avec celui d'un village de même échelle en territoire non autochtone.

13 *Même à proximité relative des grands centres, notamment de Montréal, on peut considérer Manawan comme un site isolé et peu accessible*

Manawan est située à 85 km au nord de Saint-Michel-des-Saints et à 120 km à l'ouest de La Tuque. L'accès routier le plus direct se fait depuis Saint-Michel-des-Saints par une route forestière. La durée du trajet est d'une heure et trente minutes. La route, faite de gravier et fort bosselée sur sa moitié nord, est parfois inondée en période de dégel. Au total, le trajet routier entre Montréal et Manawan représente 270 km et trois heures et demie. Le trajet Québec-Manawan représente quant à lui 390 km et une durée de cinq heures.

14 *Malgré des conditions d'accessibilité limitées, l'environnement naturel de Manawan présente un potentiel touristique, que ce soit pour des fins de chasse et de pêche ou pour l'observation et l'interprétation de la nature et des traditions atikamekw*

Manawan est située sur le Plateau Laurentien, aussi appelé Hautes Laurentides. À cette hauteur, nous trouvons des centaines de lacs dont la plupart se drainent dans

le bassin hydrographique de la rivière Saint-Maurice.

15 *L'usage du territoire ancestral est foncièrement lié à l'identité culturelle atikamekw et, en ce sens, est un enjeu du développement touristique. Or, malgré le grand intérêt du territoire et des activités qu'il rend possibles, rien n'est définitivement acquis dans le domaine*

16 *L'histoire de l'occupation et de l'utilisation du territoire a eu pour tendances parallèles le confinement de la communauté dans un espace limité et une transformation de l'environnement empêchant la perpétuation du mode de vie ancestral*

Au début du xx^e siècle, de 1908 à 1941, la construction des barrages par la Shawinigan Water and Power Co. a transformé l'hydrographie dont dépendaient les ressources fauniques exploitées par les Atikamekw de Manawan. Le rehaussement des eaux retenues par ces barrages a réduit la superficie des territoires de chasse et provoqué la mort de plusieurs animaux qui vivaient dans ces milieux, dont le castor et le rat musqué. La coupe de bois, les barrages, le chemin de fer, les chantiers de coupe et le flottage du bois sont autant d'éléments qui ont modifié le couvert forestier : la faune a déserté le territoire, les eaux ont été polluées, les territoires de chasse ont été perturbés et les chasseurs et pêcheurs sportifs ont fait leur apparition en grand nombre. Parallèlement, la croissance du travail salarié chez les Atikamekw a contribué à transformer les modes de vie.

Depuis 1950, les opérations forestières, les loisirs sportifs et l'intervention du gouvernement ont entraîné la sédentarisation des Atikamekw. En 1951, l'instruction est devenue obligatoire pour tous et c'est au cours de cette même année que la réserve à castors fut implantée par le ministère de la Chasse et de la Pêche.

17 *La communauté de Manawan démontre, selon des points de vue fort divers, un haut degré d'adhésion à la notion de développement touristique*

Dans l'ensemble, la communauté de Manawan considère le tourisme comme un outil de développement économique, l'occasion d'une meilleure intégration sociale de la jeune génération par le dé-

veloppement de l'emploi, ainsi qu'un moteur de revitalisation culturelle. Le développement touristique aurait enfin pour fonction de lutter contre l'image négative faite aux Autochtones en garantissant l'authenticité de l'expérience culturelle du visiteur.

18 *La réflexion de la communauté de Manawan sur son développement touristique demeure peu articulée à ce jour. Cet état de fait est symptomatique de l'état embryonnaire de l'industrie touristique de Manawan*

19 *Un consensus émerge cependant quant à l'opportunité de mettre en valeur les traditions et l'identité culturelle atikamekw par le biais du développement touristique. L'accessibilité libre de la communauté au territoire naturel ancestral ainsi que la préservation des écosystèmes sont perçues comme des préalables à la restauration des traditions et de l'identité de la nation et, conséquemment, à leur mise en valeur*

20 *De tempérament naturellement hospitalier, les Atikamekw de Manawan sont ouverts à l'accueil de touristes, autant en milieu domestique ou dans un contexte d'accompagnement en forêt que par le biais d'infrastructures d'hébergement*

De ces faits saillants émergent certains éléments de la vision devant orienter le développement touristique de Manawan, certains éléments favorables à cette vision, ainsi que des défis à relever pour connaître un réel succès.

LA VISION DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Au sein de la communauté, un consensus émerge en faveur d'une primauté de la mise en valeur des traditions et de l'identité culturelle atikamekw dans le développement touristique.

Ainsi, l'affirmation de la réalité et de l'identité atikamekw devrait conditionner toutes les décisions quant à la nature du développement, autant en matière d'aménagement qu'en regard des activités, des produits et des services offerts.

Les valeurs et le mode de vie ancestral des Atikamekw sont fortement apparentés à

la philosophie du « développement durable ». Il apparaît d'intérêt stratégique que le développement touristique respecte les principes qui en découlent et contribue à mettre en valeur les traditions atikamekw sous l'angle de l'harmonie entre l'être humain et la nature, au sein du mode de vie ancestral et de la spiritualité de la nation. Cette approche est susceptible de combler les attentes de la clientèle « écotouristique », qui s'intéresse particulièrement au produit autochtone, tout en emportant d'emblée l'adhésion des Atikamekw.

D'autre part, considérant la faible envergure de la communauté, ses moyens et son expérience limités, ainsi que sa volonté de maximiser les retombées sociales et économiques, il y a lieu de prévoir un développement graduel, fondé sur une organisation forte qui met en marché une gamme limitée de produits de qualité. L'enjeu pour la communauté est de gagner une réputation favorable et miser sur ses succès pour ensuite développer davantage.

Enfin, comme c'est la tradition en milieu autochtone, le Conseil de bande devra jouer le rôle de *leader* du développement, appuyé en cela par des entrepreneurs compétents, notamment ceux qui ont déjà l'expérience de l'accueil de touristes. Comme toujours, l'esprit communautaire devra présider à toute initiative, car le tourisme devra être perçu par ses promoteurs d'abord comme un moyen d'élargir la quantité et la variété des emplois offerts dans une communauté déjà aux prises avec des difficultés sociales importantes.

QUELQUES FACTEURS FAVORABLES

Le premier facteur favorable est certainement l'hospitalité de la population. Les Atikamekw de Manawan sont naturellement accueillants, avenants avec les visiteurs et discrets.

En outre, la communauté de Manawan démontre un haut degré d'adhésion à la notion de développement touristique. Dans des conditions qui respectent son authenticité, préservent son mode de vie et développent les possibilités d'emploi, le tourisme emportera d'emblée le soutien inconditionnel de l'ensemble de la population. Le développement touristique répondra assurément à la volonté de prise en main de la communauté, volonté dont

témoigne la mise en œuvre des politiques sociale et éducative.

S'il n'y a pas sur le territoire de grands phénomènes naturels à observer, les vastes espaces naturels qui constituent l'arrière-pays naturel de la communauté offrent des qualités que recherchent bien des touristes en provenance de pays fortement urbanisés. L'espace naturel, vécu et interprété selon les traditions des nomades atikamekw, offrira le support d'une expérience touristique forte et enrichissante, notamment pour les populations européennes.

La réserve elle-même n'apparaît pas dépourvue d'intérêt dans la mesure où tout y témoigne de la condition et de la culture amérindiennes au Canada et au Québec. Les activités et les infrastructures d'interprétation pourraient tableer sur cet élément de potentiel.

LES PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER

Le défi le plus urgent pour le développement touristique est peut-être celui associé à sa mise en œuvre. À cet égard, la scolarisation des Atikamekw de Manawan les obligera rapidement à se doter de stratégies appropriées de formation permettant à l'industrie touristique naissante de profiter des savoir-faire adéquats. La capacité de l'industrie à se structurer, à évoluer et à croître dépendra largement de la qualité des ressources humaines qui en prendront charge.

Le deuxième défi, lié au premier, en est un d'organisation et de concertation. Pour se développer, une industrie touristique doit être alimentée d'une vision claire et cohérente en plus d'être soutenue par une structure organisationnelle spécialisée et efficace, capable de concerter tous les acteurs. Force est de reconnaître que rien de tel n'existe encore à Manawan, qui devra en faire une priorité.

Le troisième défi est celui de l'authenticité. On l'a vu, l'histoire de l'occupation et de l'utilisation du territoire a eu pour tendances parallèles le confinement de la communauté dans un espace limité et une transformation de l'environnement naturel fortement contraignante en regard du mode de vie ancestral. Or, l'accessibilité de la communauté au territoire naturel, ainsi que la préservation des écosystèmes permettant les pratiques traditionnelles, sont des préalables à leur mise en valeur.

Bref, la communauté n'a pas intérêt à mettre en valeur son mode de vie ancestral auprès des touristes si elle ne peut le perpétuer.

L'acquisition d'un rôle décisionnel dans la gestion du territoire ancestral est donc un enjeu du développement touristique. De plus, certains environnements doivent être protégés pour être éventuellement mis en valeur à des fins touristiques (notamment, les écosystèmes et les paysages entourant le territoire ancestral du lac Kempt). Le défi est ici de définir les pouvoirs et les modalités à obtenir auprès des gouvernements et à négocier dans un esprit de partenariat avec les autres usagers de la forêt.

Enfin, tout développement touristique sera difficile en raison des conditions d'accès actuelles à la réserve : la route forestière entre Saint-Michel-des-Saints et Manawan est peu praticable en automobile ou en autobus touristique. Il serait dommage que Manawan ne sache profiter de sa proximité relative des grands centres, tel Montréal, porte d'entrée des touristes européens au Québec, à cause du mauvais état de la route d'accès.

Nous remercions le Conseil des Atikamekw de Manawan pour leur précieuse collaboration à la préparation de cet article.

François Bédard, MBA, est professeur au Département d'études urbaines et touristiques et chercheur associé à la Chaire de tourisme, UQAM. Il se spécialise, notamment, dans le développement des produits touristiques en émergence, dont le tourisme autochtone. Responsable du partenariat avec la Société touristique Innu, il a dirigé l'équipe de recherche pour la réalisation du Plan de développement touristique de Manawan et du lac Kempt.

Laurent Comtois, M. Urb., cumule plus de douze années d'expérience dans le domaine de la planification urbaine et régionale. Avant de s'associer au Groupe DBSF, au sein duquel il est chargé de divers dossiers en urbanisme et en tourisme, L. Comtois était vice-président de Pensum Conseil inc. Il a contribué à diverses études stratégiques dans le domaine du tourisme et de l'urbanisme, parmi lesquelles le Plan de développement touristique de Manawan et du lac Kempt.



NOTE

- 1 Le calcul du revenu inclut ici les revenus d'emploi, les transferts gouvernementaux et les « autres revenus », tel que les bourses d'étude. Source: CRD de Lanaudière (1993).